

BILAN DES PLAINTES

PLAINTES DÉPOSÉES À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Aucune plainte relative aux activités du Transporteur n'a été déposée à la Régie au cours de l'année 2009.

Par ailleurs, au cours de 2008, cinq plaintes ont été déposées à la Régie de l'énergie (« Régie ») par Newfoundland and Labrador Hydro (NLH).

L'une d'entre d'elles a cessé d'être examinée par la Régie suite à sa décision D-2009-025 du 18 mars 2009. Les quatre autres plaintes ont fait l'objet d'une audience tenue par la Régie en janvier et février 2010.

Une de ces plaintes a été retirée par NLH en cours d'audience. Les trois autres plaintes ont été rejetées par la Régie dans sa décision D-2010-053 du 11 mai 2010.